

Intervention en fonds propres - Winch Capital 3

ANDERA PARTNERS

Présentation du dispositif

Winch Capital 3 est un fonds d'investissement de Edmond de Rothschild Investment Partners qui peut intervenir par apport en fonds propres et quasi-fonds propres.

Winch Capital 3 prend des participations minoritaires significatives dans les entreprises non-côtées de tout secteur d'activité.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Les entreprises visées ont un chiffre d'affaires compris entre 30 et 300 millions €.

Cette intervention se fait dans des sociétés de capitaux (SA ou SAS). Si l'entreprise n'est pas sous une de ces 2 formes juridiques, elle devra en adopter une.

Pour quel projet ?

Présentation des projets

Les interventions de Winch Capital 2 permettent aux entreprises de financer leur croissance interne ou externe et d'aligner l'actionnariat avec le projet de développement.

Winch Capital 3 intervient en capital développement et capital transmission.

L'intervention de Winch Capital 3 peut se faire selon plusieurs modalités (souscriptions d'actions, obligations convertibles, actions ou obligations à bons de souscriptions d'actions, etc.).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant d'intervention de Winch Capital 3 est généralement compris entre 12 et 45 millions €.

Dès l'investissement, la sortie est contractualisée dans un pacte d'actionnaires définissant un horizon de liquidité commun avec le dirigeant.

Winch Capital 3 est abondé par Bpifrance.

Pour quelle durée ?

Il intervient sur le moyen et long terme, généralement pour une durée de 3 à 5 ans.

Critères complémentaires

- Chiffre d'affaires d'au moins 15 et de moins de 300 M€.

Organisme

ANDERA PARTNERS

- 374 rue Saint Honoré
75001 PARIS
Téléphone : 01 85 73 64 00
Télécopie : 01 85 73 64 37
Web : www.anderapartners.com/...